



<https://www.sudouest.fr/2015/03/11/le-conseil-economique-et-social-flingue-le-center-parcs-1855361-3797.php>

le 30/04/2015 par **Valérie Deymes**.

Center Parcs en Lot-et-Garonne : de lourdes critiques contre le projet

Mais quelle mouche a donc piqué le Ceser, le Conseil économique, social et environnemental de la région Aquitaine ? D'habitude consensuel dans ses jugements sur les projets d'aménagement du territoire et d'infrastructures portés par le Conseil régional et son président Alain Rousset, le Ceser a démonté, mardi, lors de sa séance plénière, le bien-fondé du projet d'implantation du Center Parcs en Lot-et-Garonne.

Le protocole d'accord qui en découle entre la Région, le Département et Pierre & Vacances, a pris tout autant la foudre. Le rapport rendu par ces représentants de la société civile, aux pouvoirs limités à la consultation, est des plus critiques vis-à-vis du village de vacances programmé à Pindères. Un projet privé de 400 chalets sur 127 hectares avec 300 emplois à la clé et d'un montant total de 170 millions d'euros.

Le « prix » de l'emploi

Tout d'abord aux yeux du Ceser, il s'agit d'une implantation « hors-sol n'apportant aucune réelle plus-value à l'offre touristique régionale, si ce n'est celle d'être identifiée dans l'offre catalogue d'un opérateur européen. » Autrement dit, le projet ne servirait, en terme d'image, que la stratégie commerciale d'un groupe privé.

Le Ceser s'étonne, par ailleurs, de l'effort financier de la Région et du Conseil général dans ce montage « dans un contexte de rigueur des budgets publics », tout en soulignant le prix d'achat d'une partie du foncier par le Département, bien au-dessus du prix du marché.

L'argument de poids de l'emploi mis en avant par le Conseil général sur ce projet n'a pas, non plus, convaincu la société civile qui dénonce des « emplois à petits salaires (Smic horaire) et à horaires faibles », le tout avec un « turnover important tel qu'observé sur d'autres sites du groupe ». Et d'évaluer une facture de 110 000 euros pour le Conseil général par emploi créé.

Pourquoi tout ça ?

Côté incidence environnementale, le Ceser appelle les pouvoirs publics « à la plus grande vigilance » et « à des études d'impact plus précises. » Au final, l'avis pour le Center Parcs en Lot-et-Garonne est très réservé. L'instance consultative régionale invite même les élus à mettre le débat sur la place publique et à enclencher un processus de concertation.

Ce rapport est-il un pavé jeté très opportunément, à dix jours du scrutin départemental, dans la mare de la majorité du Conseil général? Faudrait-il que le Ceser se mette soudainement à faire de la politique... Lorsqu'on sait que ce même Conseil a donné un avis favorable au projet très contesté – notamment sur le plan financier et environnemental – de prolongement de la LGV en Aquitaine, le rapport sur Center Parcs en Lot-et-Garonne est des plus étonnants.

Valérie Deymes.